



Michel Francony et François Corteel
Présidents de l'Association Française de
l'Eclairage et du Cluster Lumière, ont signé
une convention lundi 11 février 2013 à Lyon.
 [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)



Les Brèves de l'AFE - n° 103 & 104

Du 1^{er} au 28 février 2013

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

Les Tournesols n'aimeraient-ils pas les LED ?

Selon l'auteur d'une thèse de doctorat produite au sein des universités d'Anvers et de Pérouse, Letizia Monico, le célèbre tableau de Vincent Van Gogh pourrait subir des dégradations du fait d'un éclairage à LED : il semblerait que la peinture jaune chrome utilisée par l'impressionniste puisse lentement s'altérer pour devenir brune ou verte au fil du temps sous un éclairage à forte composante bleu.

Lux Review – Janvier / [Le Vif](#) / [RTBE](#) - 04.01 / [The Independent](#) – 13.01 / [Huffingtonpost](#) - 14.01.2013

Note de l'AFE : vous avez peut-être été nombreux à entendre parler de cette étude, qui a, Outre-Manche et Outre-Atlantique, fait couler beaucoup d'encre. De nombreux articles associaient la technologie LED à la dégradation de chef d'œuvres. En fait, il semble que les sources ayant servi au test soient des lampes Xenon, et non des LED, et que les scientifiques aient utilisé d'anciennes versions de tableaux de distribution spectrale des LED pour faire le rapprochement. [Voir ici](#) l'article de LED Magazine sur le sujet, [et ici](#), celui de MondoArc. « Even more unfortunately, the report was jumped on by media all over the world printing misleading headlines that LEDs were harmful to Van Gogh paintings. »

62 % des français recyclent leurs lampes

62 % des français déclarent rapporter leurs lampes usagées en magasin ou en déchetterie. 20 % se trompent néanmoins en croyant bien faire (bac de verre) et 18 % les jettent à la poubelle. 35 millions de lampes ont été collectées en 2012.

ADEME & Vous - Février 2013

Note de l'AFE : [retrouvez ici](#) le communiqué de presse de Récylum

Eclairage et valorisation urbaine

La tombée de la nuit ne signifie pas la fin des activités. « L'éclairage nocturne des espaces publics est donc une nécessité, non seulement pour assurer le confort et la sécurité de leurs usagers, mais aussi pour créer, une fois la nuit venue, une animation citadine donnant à voir les places, les monuments, les jardins sous un autre angle. »

« La nuit est aussi l'occasion de repérer des points singuliers, les détails d'une façade, d'un plan d'eau, d'une sculpture, pas obligatoirement bien visibles de jour, le soleil éclairant avec une même intensité. »

La création d'illumination festives permet en outre de créer de l'émerveillement, « dans un univers nocturne parfois ressenti comme anxiogène » explique Philippe Thébaud, urbaniste

Le chiffre : 74 millions de tonnes de CO₂ : ce sont les émissions annuelles des lampes tempête, encore massivement utilisées dans de nombreux pays en développement.

L'usine à GES – Février 2013

paysagiste.

« Contrairement aux idées reçues, l'engagement des collectivités territoriales dans une démarche de rationalisation de leur consommation énergétique et de préservation de l'environnement n'est pas incompatible avec la mise en œuvre d'un éclairage nocturne de l'espace public, à la condition d'avoir une vision globale de la question et de savoir utiliser le bon matériel au bon endroit. »

Paysage Actualité - Février 2013

Extinctions des bâtiments non résidentiels

Un arrêté du ministère de l'écologie récemment publié prévoit, dès le 1^{er} juillet 2013, l'extinction des bureaux, magasins et façades de monuments au cœur de la nuit ; excepté dans quelques zones touristiques de 38 communes.

Les hôtels, et l'éclairage public ne sont pas concernés (l'éclairage public adossé aux façades non plus).

Des dérogations pour les façades et les vitrines, la veille de jours fériés chômés, lors des illuminations de Noël, et pendant des événements locaux pourront être délivrées par le préfet.

Un bilan du dispositif sera effectué dans un an nous apprend la Lettre du Maire.

Cette mesure permet, selon le ministère, d'économiser 2 TWh.

Le Syndicat de l'éclairage, qui estime la consommation totale de l'éclairage tertiaire à 37 TWh, a indiqué que, selon ses calculs, la baisse serait en fait de 0,5 TWh. Tout en saluant cet arrêté, le syndicat professionnel le juge « incomplet, appelant le gouvernement à "aller plus loin" en concrétisant des promesses formulées le mois dernier visant à favoriser les équipements électriques permettant d'économiser l'énergie. »

Enerpresse / Lettre du Secteur public - 01.02 / Aujourd'hui en France / Le Parisien - 04.02 / Le Républicain Lorrain / La Lettre du Maire / Construction durable - 05.02 / La Semaine Juridique - 07.02 / Le Moniteur / Le Paysan - 08.02 / La Provence / La Gazette officielle - 13.02 / La lettre Lamy - 14.02 / Techni.Cités - 23.02 / Le Régional - 27.02.2013

69 % des lecteurs du Parisien gênés par l'extinction de l'A1

« Depuis janvier 2012, la Sanef, la société d'autoroutes qui exploite l'A1, a décidé de supprimer l'éclairage la nuit, juste après les pistes de Roissy et jusqu'au péage de Chamant, à la hauteur de Senlis, et ce dans les deux sens de circulation. L'objectif pour la Sanef est double : faire des économies énergétiques et inciter les automobilistes à lever le pied. Ces derniers, interrogés par « le Parisien », s'élèvent contre une mesure jugée dangereuse.

[Le Parisien](#) - 04.02.2013

Note de l'AFE : [retrouvez ici](#) l'article de la revue LUX n°159, d'août 1990, qui présentait, à l'époque, le tout nouvel éclairage de cette portion d'autoroute. Cet article, documenté et approuvé par la direction de la SANEF de l'époque, explique justement que l'installation de l'éclairage sur ce tronçon était nécessaire pour assurer la sécurité des usagers.

Extinction de l'A1 : 1 an après

Entre Roissy et Senlis, l'A1 n'est plus éclairée la nuit depuis un an maintenant.

« Une décision de la Sanef motivée par un argumentaire bien rodé. A l'époque du « tout éclairé », le réseau émettait presque 1 500 t de CO₂ par an. Soit la consommation moyenne de 4 500 foyers rien que pour faire fonctionner ses lampadaires. »

« D'autant que les câbles électriques commençaient à attirer sérieusement la convoitise des voleurs de cuivre. »

Surtout, la SANEF, « qui ne produit aucun chiffre concret », estime que l'absence de lumière la nuit engendre une baisse de la vitesse des automobilistes et, donc, un gain en sécurité. D'ailleurs, le nombre d'accidents aurait baissé.

Ce n'est pas l'avis de l'AFE, qui évoque l'étude menée par le Centre de physiologie du CNRS de Strasbourg « *L'absence d'éclairage, en réduisant la visibilité des conducteurs, augmente le temps de réaction*, explique le président du centre régional Nord, Bernard



Caby. A ce premier risque, il faut ajouter un phénomène d'éblouissement provoqué par les feux des autres véhicules, très dangereux pour les motards. »

S'en suivent les témoignages de trois usagers :

Un camionneur : « *l'absence d'éclairage est exaspérante. Il y a une sorte de brouillard lumineux permanent et une espèce de flash quand les véhicules doublent. On ne voit qu'à deux pas devant son volant et c'est difficile d'anticiper une voiture en panne sur la bande d'arrêt d'urgence ou des travaux en cours.* »

Un plombier : « *Je ne suis pas du tout gêné par l'absence d'éclairage public sur l'A1. [...] La nuit, je préfère nettement rouler sans éclairage. Selon moi, c'est beaucoup plus facile.* »

Une retraitée : « *Selon moi, c'est particulièrement dangereux sur l'A1 parce que c'est une autoroute très chargée, même la nuit. Il y a beaucoup de camions qui doublent et qu'on ne voit qu'au dernier moment.* » Sous la pluie, « *sans éclairage, c'est vrai que c'est la galère.* »

Le Parisien - 05.02 / L'Argus - 14.02.2013

Note de l'AFE : l'étude du CNRS évoquée ici montre également que l'absence d'éclairage la nuit ne fait en rien varier la vitesse des automobilistes sur autoroutes. D'ailleurs, en théorisant et imaginant que cela soit le cas, cette baisse de vitesse ne serait pas forcément un gage de sécurité dans des conditions de visibilité réduites par l'absence d'éclairage. Quoi qu'il en soit, il est impossible de dire que l'extinction a permis de réduire le nombre d'accidents : de très nombreux autres facteurs entrant en jeu peuvent participer à ce constat. De plus, sur un tronçon de cette longueur (25 km), les chiffres obtenus ne peuvent être significatifs d'assurance statistique.

Un PPP remis en cause par une Chambre régionale des comptes

Le PPP mis en place par la ville de Digoin, 9 000 habitants, visant à rénover l'éclairage public et les feux tricolores, a été remis en cause par la Chambre régionale des comptes dans un rapport public.

En premier lieu, la Chambre s'interroge sur le caractère exceptionnel de l'opération, qui, lui-seul, peut justifier de déroger au droit commun de la commande publique en réalisant un PPP : « *La rénovation et la gestion du système d'éclairage public et de signalisation tricolore d'une commune de moins de 9 000 habitants, qui compte environ 1 200 points lumineux et sept carrefours à feux, ne semblent pas relever d'une complexité particulière.* »

La Chambre remet également en cause les estimations financières de l'époque : si la solution PPP semblait être avantageuse dans les calculs de la municipalité, la Chambre régionale des comptes estime elle à plus de 900 000 euros le surcoût d'une telle solution.

La Chambre conclut en précisant qu'un risque sérieux de dégradation pèse sur la situation financière de la commune, ainsi que sur son niveau d'endettement.

[Le Journal de Saône-et-Loire](#) - 10.02.2013

RT 2012 – Bbio – Eclairage... et erreurs de calculs ?

La grande nouveauté en RT 2012 est l'apparition du Bbio. Il peut être difficile de respecter le Bbio Max du fait de son extrême sensibilité à l'accès à la lumière naturelle, visant à limiter les besoins en éclairage artificiel. Antoine Boulla (AI Environnement) nous éclaire :

Le niveau d'éclairement est calculé, entre autre, selon la quantité de lumière transmise par les baies rapportée à la surface de la pièce ayant accès à cette lumière. « Plus cette surface va être faible, plus le niveau d'éclairement va être grand, et donc moins la lumière artificielle sera allumée. Il apparaît alors une absurdité : moins vous avez accès à la lumière naturelle, moins vous consommez d'éclairage... »

Le niveau d'éclairement de la partie de la pièce n'ayant pas accès à la lumière naturelle est tout simplement égal au quart de celui ayant accès à la lumière naturelle. Ainsi si le % d'accès à la lumière naturelle diminue, le niveau d'éclairement naturel calculé augmentera pour l'ensemble de la pièce (celui situé près des baies augmentera comme expliqué

précédemment, celui pour le fond de la pièce étant son quart, il augmentera aussi...). »

[Le Moniteur](#) - 12.02.2013

Belgique : détection de présence en EP

La SPI (l'agence de développement économique à Liège) teste actuellement dans le parc d'activités de Grâce-Hollogne un système intelligent d'éclairage qui, en fonction du type d'utilisateur (piéton, cycliste, automobiliste), et selon la météo, adapte l'éclairage public.

Des luminaires à LED en veille (à 10 %) détectent chacun l'arrivée d'un usager avant de passer à 100 % de leur flux, et communiquent au luminaire suivant l'information afin d'anticiper le mouvement. Ils tiennent compte du sens et de la vitesse de déplacement.

[L'Avenir](#) / [Le Vif](#) / [RTBF.info](#) - 21.02.2013

Bordeaux : cinéma condamné faute d'éclairage

Le 2 avril 2010, une sexagénaire fait une mauvaise chute dans un cinéma : peu avant le début du film, salle plongée dans l'obscurité. Le balisage lumineux de l'escalier n'aurait pas suffi à assurer ses déplacements en sécurité. « Le cinéma a été déclaré responsable du mauvais éclairage et condamné à indemniser la spectatrice. »

La sixième chambre civile du tribunal de grande instance de Bordeaux a estimé que le cinéma « a manqué à son obligation de sécurité en prévoyant un éclairage inapproprié à tous publics ».

Le préjudice subi est fixé à près de 20 000 euros (16 530 pour la cinéphile et 3 000 pour la Caisse d'assurance maladie). Le cinéma n'a pas fait appel.

[Le Parisien](#) / [Sud-Ouest](#) / [RTL](#) / [DirectMatin](#) - 23.02.2013

Toulouse : la clinique Paul Riquet, plus important chantier hospitalier de France

300 millions d'euros toutes dépenses confondues pour le bâtiment de 85 000 m², dont l'ouverture est prévue en 2013, avec une approche bioclimatique.

Côté éclairage : des tubes T5 sur ballasts en 4 000 K de 10 000 heures à fort maintien du flux lumineux ont été installés. Les niveaux d'éclairement sont définis selon les prescriptions de l'AFE et de la norme EN 12464.

[Energine](#) - 27.02.2013

Accord de licence ente Soitec et Sumitomo

Cet accord va permettre au Japonnais Sumitomo d'utiliser la technologie propriétaire de transfert de couches (smart cut), développée par le Français Soitec en collaboration avec le CEA-Léti, pour fabriquer des plaques avancées en nitrure de gallium (GaN), le but étant de développer le marché mondial des substrats (GaN) utilisés dans les applications d'éclairage LED.

« Le programme de développement entre Soitec et Sumitomo Electric a déjà permis de démontrer la possibilité de fabriquer des substrats avancés GaN en 4 et 6 pouces dans le cadre d'un projet de production pilote. »

« Cette technologie permet de réutiliser plusieurs fois des plaques de GaN et ainsi de réduire de manière significative le coût » pour des applications produites en grands volumes.

[Energine](#) - 26.02.2013

Prix AFE Bourgogne

Après de nombreuses améliorations de son éclairage (rénovation des écoles, diminution des nuisances notamment), la ville de Chevigny-Saint-Sauveur a été récompensée par l'AFE Bourgogne : son maire, Michel Rotger, a reçu des mains de Patrice Béché, président AFE Bourgogne, une céramique de Michel Couqueberg.

Le bien Public - 26.02.2013

Actualité des partenaires de l'AFE

Towards a new century of Light
Paris, 12-19th of April 2013

100th CIE
YEARS

cie-france afe
Commission Internationale de l'Éclairage Éclairage Lumière

- CIE : Rythme de vie, rythme de lumière - Eclairage Intelligent - La ville la nuit

A l'occasion de son centenaire, la CIE organise à Paris une série de manifestations entre les 12 et 19 avril 2013. Plus de 400 participants et intervenants du monde entier sont attendus.

Informations, inscription, sponsoring sur le site de l'évènement. [Cliquez ici](#).

- Accès aux newsletters de la CIE : [cliquez ici](#)

- EDF - Newsletter Commun'Idée : retrouvez le numéro de février 2013 [en cliquant ici](#)

- LiTG : la consœur allemande de l'AFE organise une manifestation « Lumière et qualité de vie » les 23 et 24 avril 2013, dans la ville de Weimar. Les conférences porteront sur l'éclairage public, les LED, les économies d'énergie, la qualité de lumière ainsi que sur les subventions dans le cadre des projets. [Cliquez ici](#) pour obtenir plus de renseignements.

Les 24 et 25 avril, toujours à Weimar, un évènement sur les effets biologiques de la lumière aura lieu, en partenariat avec la LiTG. [Cliquez ici](#) pour plus d'information.

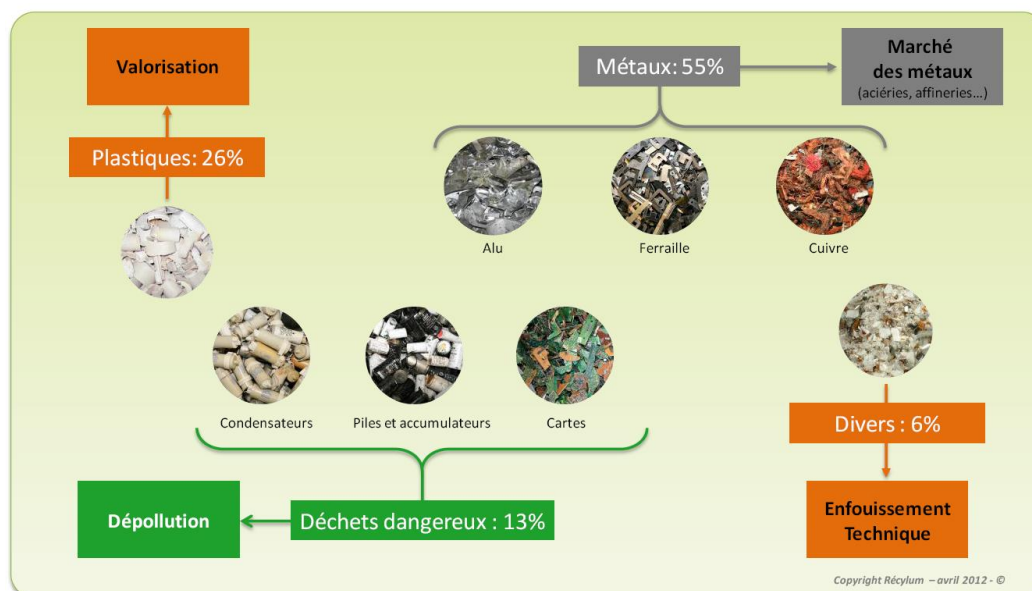


LiTG-Tagung LiLe 2013 –
Licht- und Lebensqualität
23. bis 24. April 2013 in Weimar



- **Récylum** : l'éco-organisme agréé propose un rapide mémo des solutions gratuites de reprise qui s'offrent aux détenteurs de lampes et de DEEE Pro (luminaires notamment) en fin de vie. Dans le cadre du partenariat Récylum / AFE, [vous trouverez ce mémo ici](#), suivi d'un questionnaire rapide que nous vous invitons à renseigner et renvoyer à Récylum (vmontagne@recylum.com).

Dans le cadre de chantiers de rénovation que vous pourriez mener actuellement, Récylum vous propose de vous accompagner afin de valoriser dans les médias votre gestion exemplaire des DEEE. Vous contribuerez ainsi à développer les bons gestes de tri et le traitement adéquat des déchets, dans le respect des obligations européennes et françaises ; obligations de plus en plus strictes (Directive 2012-19-CE, [téléchargeable ici](#)).





Prochaines manifestations AFE ([cliquez ici](#) pour accéder directement au calendrier en ligne)

11 avril 2013 – 16h00

Lieu : Les Andelys

Manifestation : Conférence sur la technologie LED

AFE Normandie

Plus de renseignements à venir

12 au 19 avril 2013

Lieu : Paris

Manifestation : Centenaire de la CIE

CIE-France / AFE Nationale

Pour plus de renseignements, cliquez ici

5 juin 2013

Lieu : Brignoles

Manifestation : Assemblée générale du centre régional PACA

AFE PACA

6 juin 2013

Lieu : Lens

Manifestation : A l'issue de son Assemblée générale, le centre régional Nord de l'AFE organise une visite commentée du nouveau musée du Louvres de Lens, inauguré il y a quelques mois.

AFE Nord

Plus de renseignements à venir

13 juin 2013

Lieu : Paris

Manifestation : Assemblée générale AFE Nationale

11 au 13 juin et 17 au 19 septembre 2013

Lieu : Nantes

Manifestation : Formations AFE « Bases en éclairage extérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir

18 au 20 juin et 24 au 26 septembre 2013

Lieu : Nantes

Manifestation : Formations AFE « Base en éclairage intérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir

Brèves en passant (N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique)

- **Le programme 2013 des formations AFE** est disponible : [cliquez ici](#)



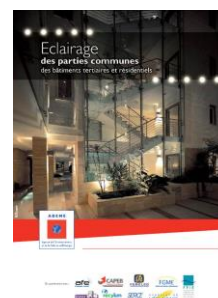
- **Nouvelle revue LUX** : La revue de l'éclairage a vu sa formule évoluer il y a un an. Retrouvez le sommaire du dernier numéro en ligne, ainsi que de nombreuses autres informations : [cliquez ici](#)

- **Règlement 1194/2012** : le 14 décembre 2012 était publié au Journal officiel de l'Union européenne [le règlement 1194/2012](#), concernant l'écoconception des lampes dirigées, des lampes à LED et des « équipements correspondants » dans le cadre de la directive européenne 2009/125/CE, dite ErP.

Troisième volet des règlements ErP (après celui sur l'élimination des lampes à incandescence et celui sur l'éclairage professionnel avec, notamment l'élimination des ballons fluorescents en 2015), ce texte impose aux produits visés des critères d'efficacité énergétique et de performances, ainsi que des marquages et mises à disposition d'informations sur internet. Principales mesures : élimination des lampes à incandescence classique PAR et R entre 2013 et 2014, ou encore l'élimination probable des lampes GU10 halogènes en 2016.

[Retrouvez ici](#) le Point info AFE fait aux JNL 2012 sur ce sujet, avec de nombreux détails sur cette importante mesure (*accès aux seuls membres AFE*).

- **Bien éclairer les parties communes** : L'ADEME vient de publier une brochure dédiée à l'éclairage des parties communes (parkings, halls, couloirs, etc.) en partenariat avec la CAPEB, FEDELEC, la FGME, la FFIE, Ugnés, Récyllum, le SERCE, le Syndicat de l'éclairage et l'AFE. Y sont présentées les règles à suivre ainsi que des exemples chiffrés. [Retrouvez ici cette brochure.](#)



- **Avis de l'ADEME sur les LED** : l'Agence vient de mettre à jour son avis sur l'éclairage à LED ([cliquez ici](#)). Elle privilégie cette technologie pour le remplacement des « spots halogènes et downlights » notamment. En extérieur, l'ADEME soutient (sous certaines conditions) des opérations permettant un retour d'expérience dans les politiques locales d'économies d'énergie.

- **Lumiville** : le salon biennal se déroulera cette année du 28 au 30 mai à Lyon, Eurexpo ([plus d'info ici](#)). Vous pouvez soumettre, jusqu'au 30 mars, des propositions de conférences. Pouce faire [cliquez ici](#), et retournez le formulaire complété à info@lumiville.com.

- **Nomination** : Après plus de 20 ans chez GE, dont 14 dans la Division lighting, Sophie breton a été nommée au poste de directeur général pour la filiale France de commercialisation des produits Hager.

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr